

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 18 mai 2022, le règlement numéro 351-22 modifiant le règlement numéro 285-18 établissant les règles d'utilisation à l'égard de la piste cyclable régionale de la MRC de Pierre-De Saurel. La modification faisant l'objet de ce règlement vise à ajouter une disposition relative à l'interdiction de fumer, d'allumer des feux et d'utiliser des barbecues au charbon.

Le règlement numéro 351-22 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 19e jour du mois de mai 2022.

La directrice générale adjointe et greffière,





